Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

Ambassade de France en Tunisie

المدرسة الوطنية
للإدارة بتونس

# CONVENTION DE PARTENARIAT

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFECTURE DE PARIS
12 JUIN 2015
Bureau du contrôle de légalité
et du contentieux

Entre

**L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION DE TUNIS**

avenue du Docteur Calmette, Mutuelle Ville, 1082 TUNIS

représentée par son directeur, Monsieur Maher SELLAMI, dûment habilité à cet effet, et ci-après désignée par l'« ENA de Tunis »,

CNFPT
Publié au Recueil des actes administratifs
le 26 JUIN 2015

**L'AMBASSADE DE FRANCE A TUNIS**

2 place de l'Indépendance, BP 493, 1080 TUNIS Cedex

représentée par l'ambassadeur, Monsieur François GOUYETTE, dûment habilité à cet effet, et ci-après désignée par l' « Ambassade de France à Tunis »,

Et

**LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

80 rue de Reuilly, CS 41232, 75578 PARIS Cedex 12

représenté par son président, Monsieur François DELUGA, dûment habilité à cet effet, et ci-après désigné par le « CNFPT »,

Ci-après conjointement désignés « les Parties ».

**Il est préalablement exposé ce qui suit :**

**Préambule :**

**L'Ecole nationale d'administration de Tunis (ENA de Tunis)** est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle de la Présidence du Gouvernement et dont le budget est rattaché pour ordre au budget de l'Etat. L'ENA de Tunis assure notamment la formation des cadres supérieurs et moyens, l'organisation de cycles de formation continue et de perfectionnement au profit des agents de l'administration, des établissements et des entreprises publics, la réalisation d'expertise et de recherches en administration publique et l'organisation de séminaires, de colloques et de journées d'études en rapport avec les domaines d'intervention de l'administration, ainsi que l'organisation des activités visant l'amélioration des compétences et des qualifications des cadres supérieurs administratifs.

L'ENA de Tunis a introduit au niveau du cycle supérieur une filière spécialisée pour la formation des cadres supérieurs de l'administration régionale et locale et a établi un programme de formation adéquat qui permet le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation administratives en Tunisie.

**L'Ambassade de France en Tunisie** met en œuvre des programmes de coopération culturelle, scientifique et technique. Depuis la révolution de janvier 2011, elle a intensifié son action en faveur du renforcement de l'Etat de Droit. Dans ce cadre, elle soutient les initiatives de l'administration française en faveur de l'administration tunisienne, notamment en matière de formation initiale et continue des cadres supérieurs, en particulier ceux qui seront amenés à agir dans le cadre des administrations régionales et locales.

**Le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)** est un établissement public administratif au service des collectivités territoriales et de leurs agents (1 876 000 emplois répartis sur 233 métiersIl est constitué d'un siège national, de vingt-neuf délégations régionales, de quatre instituts nationaux spécialisés d'études territoriales (INSET) et d'un institut national des études territoriales (INET). Le CNFPT est chargé de la formation et de la professionnalisation des personnels des collectivités territoriales ainsi que de l'organisation de certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale.

Le CNFPT a affirmé, dans ses orientations stratégiques, sa volonté d'accompagner les volets formation de programmes de coopération internationale et de déployer des actions de solidarité internationale dans le champ de la formation. Il a ainsi conclu une convention avec le Ministère des affaires étrangères et du développement international(MAEDI) avec pour objectif de coordonner leur expertise pour répondre aux demandes de l'Etat, des collectivités territoriales françaises et des partenaires étrangers concernant des projets de coopération internationale et l'action extérieure des collectivités territoriales, conformément aux orientations du conseil d'administration du CNFPT.

Dans le cadre du développement de la formation des cadres supérieurs destinés aux administrations régionales et locales, l'Ecole nationale d'administration de Tunis et le CNFPT ont conclu un accord de coopération le 11 juin 2008 pour une durée de trois ans. Cet accord de coopération décentralisée visait à favoriser la formation initiale et le perfectionnement des compétences des élèves du cycle supérieur de la filière « administration régionale et locale » de l'ENA de Tunis. La présente convention a pour objet de renouveler cette coopération.

**Ceci étant exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1er : Objet de la convention**

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les modalités d'intervention du CNFPT dans la mise en œuvre d'un programme d'appui à la formation des futurs cadres territoriaux tunisiens, élèves issus de la filière administration régionale et locale du cycle supérieur de l'ENA de Tunis, en lien avec l'Ambassade de France à Tunis.

**Article 2 : Définition du champ d'actions du CNFPT**

Le CNFPT apporte son appui dans l'organisation des stages pratiques à l'étranger des élèves de l'ENA de Tunis, d'une durée de 2 mois, au sein de collectivités territoriales françaises, selon les modalités suivantes :

2.1. Organisation d'une formation en amont du stage pratique relative à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales françaises à destination des élèves de l'ENA de Tunis et possibilité de participation à des formations dans le cadre de l'offre régionale, interrégionale ou nationale du CNFPT ;

2.2. Identification et sollicitation des structures d'accueil en vue d'affecter les élèves issus de la filière administration locale et régionale du cycle supérieur de l'ENA de Tunis en stage auprès de différentes collectivités territoriales françaises, recherche de missions de stage pertinentes et identification d'une direction et d'un tuteur pour l'accompagnement du stagiaire ;

2.3. Formalisation des conventions de stage des élèves de l'ENA de Tunis dans les collectivités territoriales françaises, coordination et suivi du déroulement des stages, entretiens téléphoniques ou physiques avec les stagiaires et les tuteurs de stage, résolution de problèmes le cas échéant ;

2.4. Organisation du jury de soutenance des mémoires de stages des élèves concernés et participation d'un représentant du CNFPT et de deux tuteurs de stage (Directeurs généraux des services ou le cas échéant, leur représentant).

**Article 3 : Modalités de pilotage et de suivi de la convention**

Un comité de pilotage est institué entre le CNFPT, l'Ambassade de France à Tunis et l'ENA de Tunis. Il est composé à part égale de représentants du CNFPT, de l'Ambassade de France à Tunis et de l'ENA de Tunis.

Ce comité de pilotage est chargé :

- de s'assurer de la mise en œuvre de la présente convention ;
- de procéder à un bilan annuel de la gestion du programme et de l'atteinte de ses objectifs, ainsi que des actions de formation conduites en partenariat entre l'ENA de Tunis et le CNFPT, à l'occasion du jury de soutenance des mémoires de stage à l'ENA de Tunis ;

- de proposer, au vu des informations recueillies, toute action complémentaire qui pourra être jugée opportune dans la perspective d'une amélioration ou d'une réorientation des actions de formation qui auront été engagées.

Ce comité de pilotage se réunit chaque fois que les Parties l'estiment nécessaire et, au minimum, une fois à l'issue des trois années. Au terme des trois ans de la convention, une mission d'évaluation des résultats de la convention sera réalisée par le CNFPT.

## Article 4 : Modalités financières

Chaque mission et/ou action sera financée sur la base de la tarification développée dans l'annexe financière adjointe à la présente convention.

Chaque année, le CNFPT soumettra à l'approbation de l'ENA de Tunis un devis correspondant à la programmation et modulé en fonction des prestations des experts et du type d'actions à réaliser, qui sera signé par l'ENA de Tunis pour valoir approbation.

L'ENA de Tunis, en lien avec l'Ambassade de France à Tunis, prendra en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de ses élèves, ainsi que des intervenants et membres du jury de soutenance pour les actions relevant du champ de l'annexe financière qui se déroulent à l'ENA de Tunis.

Pour les stages, l'Ambassade de France à Tunis pourra avoir recours aux bourses gérées par CampusFrance.

### 4.1 *Tarification des prestations, actions, missions et formations*

L'annexe financière jointe a été établie en prévoyant une modulation du coût unitaire des prestations en fonction du type d'actions à réaliser. Les actions sont classées en quatre catégories :

- Catégorie 1 : Actions de conseil et d'expertise
- Catégorie 2 : Conception et animation de séminaires ou de première action de formation
- Catégorie 3 : Organisation de stages pratiques d'immersion ou d'application en collectivités territoriales françaises
- Catégorie 4 : Participation à des formations dans le cadre de l'offre nationale, interrégionale et régionale du CNFPT.

Chaque mission, suivant son classement dans une catégorie, est rémunérée sur la base d'une valeur de la journée d'intervention ou de la journée formation. Ces valeurs sont fixées comme suit :

- Catégorie 1 : 800 € (par jour d'intervention)
- Catégorie 2 : 1200 € (par jour d'intervention)
- Catégorie 3 : 600 € (forfait pour un stage)
- Catégorie 4 : 150 € (par jour de formation)

Les frais de pilotage, de structure et de gestion sont inclus dans ces tarifs.

4.2 *Règlement*

Les sommes identifiées à l'article 4.1 seront créditées au compte ouvert au nom du titulaire :

Nom et adresse : Centre national de la fonction publique territoriale
80 rue de Reuilly
CS 41232
75578 PARIS CEDEX 12

Titulaire du compte : Agence comptable du CNFPT
80 rue de Reuilly
CS 41232
75578 PARIS CEDEX 12

Domiciliation : Recette Générale des Finances de Paris Siège
Code banque : 10071 - Code guichet 75000
Numéro de compte : 00001005162 Clé RIB : 17
IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0516 217
BIC : TRPUFRP1
N° de SIRET : 180 014 045 02245
Code APE : 804C

Le compte assignataire est le Trésorier Payeur pour l'Etranger.

## Article 5 : Communication

Les Parties s'engagent à informer au préalable chacune des parties de la mise en œuvre de toute action de communication liée aux domaines d'actions conduites en commun dans le cadre de la présente convention de partenariat.

## Article 6 : Durée de la convention

La présente convention de partenariat prend effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée de trois ans et renouvelable une fois expressément pour une durée identique. Elle peut être modifiée par voie d'avenant d'un commun accord entre les parties.

Les Parties conviennent de se rencontrer avant son échéance, afin d'établir un bilan des actions menées.

## Article 7 : Résiliation

La présente convention de partenariat peut-être résiliée à tout moment, par l'une ou l'autre des Parties, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.
La résiliation prend effet à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de réception de la lettre recommandée et après clôture des actions engagées à la date du préavis.

**Article 8 : Modifications et avenants**

Les signataires peuvent modifier, d'un commun accord et par voie d'avenant, les dispositions de la présente convention.

**Article 9 : Litiges**

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention de partenariat fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les Parties. A défaut d'accord à l'issue d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiée par l'une des parties et précisant la difficulté en cause, chacune des Parties peut saisir le tribunal administratif de Paris.

Fait en six (6) exemplaires originaux

A Paris, le 15 AVR. 2015

| Pour l'ENA de Tunis | Pour l'Ambassade de France à Tunis | Pour le CNFPT |
|---|---|---|
| Maher Sellami | | |
| Le directeur, | L'ambassadeur, | Le président, |
| | François GOUYETTE | François DELUGA |

*Pièce jointe : Annexe financière*

**Placement des élèves de l'ENA de Tunis par le CNFPT au sein de collectivités territoriales françaises, dans le cadre du stage à l'étranger prévu dans leur cursus**

## Annexe financière

Estimation des coûts liés à la formation, au placement, au suivi et à l'évaluation des stagiaires sur la base de 12 stagiaires

| | Ambassade de France à Tunis | ENA de Tunis | CNFPT | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| **Forfait général d'organisation et de conception** | | | | |
| **1. Coordination générale et conventionnement** | | | | |
| | | | 1 jour catégorie 1 = 800 € | 800 € |
| **2. Le placement en stage** | | | | |
| Ingénierie cadre pédagogique : sollicitation et recherche de collectivités d'accueil, recherche de missions de stages pertinentes et identification d'une direction et d'un tuteur pour l'accompagnement du stagiaire, rendez-vous téléphoniques avec les tuteurs sur les missions à confier, coordination avec l'Ambassade de France et l'ENA de Tunis | | | 1 jour par stagiaire catégorie 3 = 12 x 600 € | 7 200 € |
| **3. Le déroulement des stages et leur suivi** | | | | |
| Suivi des stagiaires (physique ou téléphonique) | | | 1/2 jour par stagiaire catégorie 3 = 12 x 300 € | 3 600 € |
| **4. L'évaluation des stages** | | | | |
| Organisation du jury de soutenance des mémoires de stage sur 2 jours, avec un représentant du CNFPT et deux tuteurs de stage | | | 3 jours catégorie 1 = 3 x 800 € | 2 400 € |
| **Sous-total 1** | | | | **14 000 €** |
| **Missions des formateurs et des tuteurs à Tunis** | | | | |
| **Formation en amont**: recherche d'un intervenant et conception d'un programme de formation | | | 1 jour catégorie 1= 800 € | 800 € |
| Prise en charge de la rémunération du formateur | | | Forfait = 800 € pour la journée de formation | 800 € |
| Prise en charge du déplacement A/R en avion du formateur | x | | | |
| Prise en charge de l'hébergement et des repas du formateur | | x | | |
| **Evaluation des mémoires de stage**: prise en charge de la rémunération des trois membres du jury | | | Forfait = 800 € x 3 | 2 400 € |
| Prise en charge du déplacement A/R en avion des trois membres de jury | x | | | |
| Prise en charge des hébergements et des repas des trois membres de jury | | x | | |
| **Sous-total 2** | | | | **4 000 €** |
| **Sous-total 1 et sous-total 2** | | | | 18 000 € |
| **TOTAL GENERAL** | | | | **18 000 €** |

Soit 1500 € par élève, hors frais d'hébergement, de restauration et de transport.
Frais d'hébergement par élève pour 2 mois : coût estimé à environ 1000 €.
Frais de restauration par élève pour 2 mois : coût estimé à environ 1800 € (sur la base de 30 € par jour).
Ces frais sont variables selon le lieu géographique du stage et les facilités accordées par la collectivité d'accueil (hébergement, accès au restaurant administratif, etc.).